



DEPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de DRAGUIGNAN

MAIRIE DE GRIMAUD

DECISION DU MAIRE

N° 2022 – 309

Portant approbation d'un contrat de prestation de services pour l'intervention de l'auteur Didier VAN CAUWELAERT dans le cadre des Escapades Littéraires 2022.

Le Maire de la Ville de GRIMAUD (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son **article L.2122-22** relatif aux attributions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-04-118 en date du 29 septembre 2020, accordant délégation au Maire de Grimaud pour prendre toute décision dans les domaines restrictivement énumérés par l'article L.2122-22 susvisé,

Considérant le programme des manifestations publiques élaboré par la Ville de Grimaud pour l'année 2022,

Considérant qu'à cette occasion, il a été décidé d'organiser une rencontre littéraire suivie d'une dédicace le samedi 19 novembre 2022 à 18h dans la Salle Beausoleil, Immeuble Beausoleil à Grimaud.

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve les termes du contrat de prestation de services à intervenir entre la Commune et M. Didier VAN CAUWELAERT auteur, définissant les modalités de son intervention dans le cadre des « Escapades Littéraires ».

Article 2 : Le présent contrat prendra effet à compter de la signature par les deux parties, et expirera au terme de l'intervention prévue **le samedi 19 novembre 2022.**

Article 3 : Le montant global de la prestation est fixé à la somme de **1 050 € TTC (mille cinquante euros)** payable par mandat administratif. L'hébergement de l'intervenant est à la charge de la commune.

Article 4 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise en Préfecture du Var et publiée sur le site internet de la Commune, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à GRIMAUD le, **07 OCT. 2022**

Le Maire,
Alain BENEDETTO.

